

Commune :
SAINTE-JULIE
Département : AIN
Arrondissement :
BELLEY
Canton : LAGNIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire publique du mercredi 6 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre, à 20 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE-JULIE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAPPELLAZ, Maire,

NOMBRE de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 11
- votants : 14

Présents : Adam Xavier - Julien Belland - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier - Isabelle Caillaud - Lionel Chappellaz - Lionel Charlin - Alexandra Cochet - Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Absent : Marielle Birgy-Robin

Excusés : Yves Bouvard - Marie-José Buatois - Nicolas Perier

Date de la convocation :
01/09/2023
Date d'affichage :
01/09/2023

Pouvoir : Yves Bouvard à Yves Vacle - Marie-José Buatois à Lionel Chappellaz - Nicolas Perier à Emmanuelle Bringuier

Délibération n° :
202309003

Madame Alexandra Cochet a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET :
Modification
Tarifs de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du service de l'eau avaient été modifié le 3 février 2021 par délibération n° 202102001.

Il explique que les particuliers n'ont pas le droit d'enlever les bagues anti-dépose compteurs, appelées aussi dispositifs de protection.

Arracher ces bagues constitue l'intention de frauder, en conséquent, monsieur le maire propose d'appliquer un forfait de remise en état du compteur de 100 €.

**CERTIFIE
EXECUTOIRE
Publié le :**

Il explique également que le contrôle des installations n'est plus de 150 € mais dépend de ce que facture l'entreprise qui fait le contrôle,

Envoyé en Sous-préfecture le :

Les tarifs proposés sont donc les suivants :

Pour le service de l'eau :

Frais d'accès au service : 30 €

Abonnement : 30 €

M³ Eau : 0.96 €

Frais de déplacement : 40 €

Frais ouverture / fermeture branchement : 40 €

Jaugeage compteur à la demande d'un abonné : 40 €

Remplacement compteur gelé : 100 €

Remplacement des bagues anti-dépose compteur : 100€

Pour le service de l'assainissement :

M³ assainissement : 1.45 €

Frais de déplacement : 40 €

Contrôle des installations : refacturation du montant demandé par l'entreprise qui fait le contrôle ou le département

Forfait assainissement si utilisation d'un puit : 30 M³ d'assainissement par habitant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE ces nouveaux tarifs

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire
Chappellaz Lionel

